

Aide-mémoire

Subvention « Expertise en infrastructure de recharge »

SuisseEnergie est le programme de la Confédération visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par des mesures volontaires. Ce programme soutient des solutions au niveau de la branche et des entreprises. SuisseEnergie recherche des idées de projet visant à faire avancer le développement de l'infrastructure de recharge en faveur de l'électromobilité en Suisse.

L'électrification du trafic routier apporte une contribution essentielle à la Stratégie énergétique 2050 et à l'objectif de zéro net de la Confédération. Une infrastructure de recharge conviviale, adaptée aux besoins et au réseau, constitue à cet égard une condition essentielle. Mais aujourd'hui, le développement échoue rarement pour des raisons techniques. Le plus souvent, ce sont les connaissances pratiques qui font défaut, notamment en matière de planification, de financement, d'exploitation ou d'intégration de l'infrastructure de recharge dans le système énergétique. Bon nombre de ces obstacles ne concernent pas des organisations isolées, mais des branches et des groupes cibles entiers. Bien qu'il existe déjà de nombreuses offres d'information et de conseil, celles-ci sont souvent liées à des prestataires, des produits ou des modèles commerciaux individuels. Il manque des informations indépendantes des fabricants sur lesquelles tous les acteurs peuvent s'appuyer de la même manière. C'est précisément là qu'intervient l'appel d'offres.

SuisseEnergie est à la recherche d'idées de projet visant à développer et à transmettre des connaissances pratiques sur l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Le présent aide-mémoire décrit les objectifs et les motivations du programme, les « outils éligibles » et les thèmes prioritaires, les conditions de participation ainsi que le processus de soumission.

1. Objectifs, motivation et groupes cibles du programme de soutien

L'appel d'offres a pour objectif d'accélérer le développement d'une infrastructure de recharge conviviale et adaptée au réseau en Suisse. Il intervient là où le manque de connaissances ou l'accès difficile aux connaissances freine le progrès. SuisseEnergie encourage les activités de tiers qui sont importantes pour le public, mais ne seraient guère remarquées sans le soutien de la Confédération. Les organisations ont ainsi la possibilité de développer leurs offres, de rendre leur engagement visible et de mettre leurs connaissances et leur savoir-faire à la disposition d'un public plus large.

Sont éligibles les projets qui permettent d'acquérir des connaissances en matière de planification, de mise en œuvre et d'exploitation dans au moins l'un de ces thèmes prioritaires :

- adaptation au réseau et optimisation du réseau ;
- convivialité et amélioration de l'accessibilité ;
- modèles d'exploitation et de facturation innovants qui favorisent la recharge adaptée au réseau ;
- modèles de financement.

Les effets visés sont les suivants :

- **Comblent les lacunes de connaissances** : les projets soutenus visent à combler les lacunes de connaissances qui touchent de la même manière de nombreux acteurs et à développer des compétences là où elles sont nécessaires.

- **Rendre les connaissances largement accessibles** : les outils élaborés sont ouverts à un large éventail d'utilisatrices et d'utilisateurs et sont conçus de manière que d'autres acteurs puissent les reprendre, les utiliser et les multiplier. Les canaux de SuisseEnergie sont à disposition et servent à la diffusion des connaissances.
- **Renforcer la compétence opérationnelle** : le savoir permet d'agir. Les communes, les entreprises, les gérances immobilières et d'autres acteurs doivent pouvoir mettre en œuvre leurs projets dans le domaine de l'infrastructure de recharge de manière plus rapide, plus sûre et avec une meilleure qualité.
- **Mettre à disposition des connaissances neutres** : les outils subventionnés sont neutres en termes de fabricants, de produits et de technologies. Ils permettent aux utilisatrices et utilisateurs de prendre en toute indépendance une décision basée sur des critères plutôt que de promouvoir une solution donnée.

Le programme de soutien s'adresse aux groupes cibles suivants :

- communes, villes et régions ;
- acteurs immobiliers tels que les gérances, les entreprises de construction et les promoteurs de sites ;
- PME et start-up dans le secteur de l'électromobilité ;
- fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseau ;
- branche de l'installation électrique ;
- entreprises de conseil et associations ;
- établissements d'enseignement et de recherche.

Les demandes peuvent être déposées par des organisations individuelles ou des consortiums de projet. Des consortiums issus de différents groupes cibles sont expressément souhaités, car des organismes responsables largement soutenus renforcent la qualité, la transposabilité et la diffusion des résultats. Les entreprises de conseil peuvent elles aussi déposer une demande de subvention.

2. Champs d'action et formats

Les thèmes prioritaires s'appliquent à toutes les situations de recharge. Le domaine d'intervention concret du projet est déterminé sur la base des cinq besoins en matière de recharge définis par SuisseEnergie. Les champs d'action suivants sont donnés à titre d'exemple et ne sont pas exhaustifs. Les personnes requérantes peuvent également traiter d'autres champs d'action, dans la mesure où ceux-ci peuvent être attribués à un besoin de recharge, sont pertinents pour l'ensemble de la branche et abordent l'un des thèmes prioritaires.

- **Recharge à domicile**

Exemples de champs d'action :

- réduction des pics de charge grâce à une batterie de stockage et à la gestion de la charge
- utilisation de tarifs dynamiques et de la facturation en fonction de la charge dans un immeuble d'habitation
- exigences réglementaires et mise en œuvre d'un droit de recharge en location et en copropriété par étages

- **Recharge à destination**

Exemples de champs d'action :

- rentabilité peu claire et choix du modèle d'exploitation approprié en cas de faible taux d'occupation
- combinaison insuffisante de la charge de recharge diurne avec le photovoltaïque et les accumulateurs
- manque de transparence des prix et de comparabilité des prix de recharge

- **Recharge au travail**

Exemples de champs d'action :

- échelonnement et mise à l'échelle en cas de puissance de raccordement limitée
- recharge adaptée au réseau pendant la journée de travail et connexion à l'installation photovoltaïque
- règles d'attribution et d'utilisation équitables pour les places de recharge limitées

- **Recharge dans le quartier**

Exemples de champs d'action :

- absence de bases décisionnelles claires pour les communes et les conseillères et conseillers
- convivialité, utilité et accessibilité des lieux de recharge
- choix du site, évaluation des besoins et utilisation de l'espace de stationnement public

Recharge rapide

Exemples de champs d'action :

- rentabilité avec un taux d'utilisation encore faible et des tarifs de prestations élevés
- procédures de planification et d'autorisation complexes et longues
- réduction des pics de charge grâce à une batterie de stockage et à la gestion de la charge

Formats des outils

Sont encouragés les outils qui abordent l'un des champs d'action pour un large public d'utilisatrices et d'utilisateurs. Ils complètent les outils existants sans créer de doublons. Pour cela, les personnes requérantes vérifient au préalable les offres existantes sur <https://www.suisseenergie.ch/infrastructure-de-re-charge/>. Formats possibles :

- **guides et check-lists** comme aides pratiques à la décision et à la mise en œuvre, comparables à « Recharge dans les communes », « Infrastructure de recharge pour immeubles locatifs » ou à la brochure d'information « Recharger intelligemment les voitures électriques »
- **calculateur et outils numériques**, comparables au « Calculateur des besoins de recharge pour les flottes », au « Calculateur d'infrastructures de recharge VE pour parkings » ou à la « Calculatrice en ligne SIA 2060 »
- **formats de formation et d'information** tels que des e-learning, des webinaires, des vidéos explicatives ou des podcasts, comparables à l'e-learning « Conseiller de manière compétente sur l'infrastructure de recharge »
- **offres de conseil** avec conseil incitatif ou accompagnement de processus pour un groupe cible défini, comparables au premier conseil déjà proposé. Le conseil est neutre et sans parti pris. Il s'appuie sur des critères clairs, ne recommande aucun produit ou fournisseur particulier et ne sert pas à générer de nouveaux contrats. Les liens d'intérêts doivent être divulgués à SuisseEnergie et aux personnes conseillées
- **analyses de marché et bases de données** permettant d'exploiter les données existantes, comparables aux « E-Mobility Market Perspectives » ou à la « carte des prix de recharge »

Les résultats obtenus dans le cadre du projet restent la propriété des personnes requérantes, mais peuvent être utilisés par SuisseEnergie. Seul le soutien financier de SuisseEnergie est mentionné.

L'outil doit être mis à la disposition du public et être utilisable par toutes et tous. Un outil n'est efficace que s'il touche son groupe cible. La diffusion fait donc partie intégrante du projet. Chaque projet s'adresse à au moins un des groupes cibles du programme d'encouragement mentionnés au chapitre 1. Dans leur demande, les personnes requérantes indiquent quels publics cibles seront touchés, par quels canaux et par quels multiplicateurs, comment le produit sera intégré dans les canaux de SuisseEnergie et comment sa portée pourra être mesurée. Une approche axée sur les solutions, qui met en évidence les possibilités d'action, est déterminante. SuisseEnergie soutient la diffusion via ses propres canaux.

Les exploitations pilotes, les tests de marché, la commercialisation et l'exploitation opérationnelle ainsi que les projets impliquant des infrastructures physiques ne peuvent être subventionnés. Sont également exclus les développements de produits purement spécifiques à l'entreprise sans application à grande échelle.

3. Conditions de participation

Le programme de soutien s'adresse aux acteurs expérimentés de la branche qui souhaitent partager leurs connaissances avec un large public d'utilisatrices et d'utilisateurs. Les responsabilités du projet doivent être clairement désignées. Les conditions suivantes s'appliquent pour pouvoir demander une subvention :

- Le projet doit être attribué à un format de connaissances, à au moins un thème prioritaire et à au moins un besoin de recharge.
- La mise en œuvre a lieu dans un délai d'un an. Dans des cas exceptionnels justifiés, une durée maximale de deux ans est possible.
- Le budget doit être décrit de manière claire et cohérente. À la fin du projet, un rapport final et un formulaire de décompte doivent être complétés. Les indicateurs d'impact définis dans la demande doivent être justifiés.
- Les projets déjà en cours de réalisation ne peuvent pas bénéficier d'un soutien.
- Sont exclues de la subvention les demandes subséquentes pour des projets qui sont ou ont déjà été soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux, ainsi que les projets qui se recoupent avec d'autres programmes de la Confédération et des cantons (double financement).
- Pendant la phase subventionnée, les projets ne doivent pas générer de profit. Les recettes éventuelles doivent être prises en compte dans le calcul des coûts.

4. Subvention

- Les personnes requérantes peuvent demander un soutien financier jusqu'à concurrence de 40 000 CHF par projet.
- Le taux de subvention s'élève au maximum à 40 % des coûts imputables du projet.
- Le financement des coûts restants du projet doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission. Les prestations propres peuvent être prises en compte comme coûts de projet.
- Seuls les coûts réels strictement nécessaires à la réalisation du projet sont considérés comme éligibles.
- La subvention est versée exclusivement aux personnes requérantes. Pour les consortiums, le versement est effectué à l'organisation responsable principale.
- Dans le cadre du présent appel d'offres, les personnes requérantes peuvent être retenues comme bénéficiaires de subventions pour deux projets au maximum. Une participation supplémentaire en tant que partenaire de projet est possible dans le cadre d'un consortium.

5. Critères, exigences et cadre d'évaluation des demandes déposées

Processus

L'attribution des fonds se fait selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Les demandes peuvent être déposées en continu jusqu'au 31 juillet 2027.

Les règles suivantes s'appliquent pour le dépôt des demandes.

- Veuillez remplir intégralement le formulaire de demande. Il doit contenir toutes les informations importantes concernant le projet, en particulier : les objectifs, le format des connaissances, le thème prioritaire, le besoin de recharge, les groupes cibles, l'impact attendu, le budget, le financement, le calendrier et les responsabilités. En l'absence d'une demande correcte, le projet ne pourra pas être pris en compte.
- Veuillez compléter le modèle de budget de manière complète et exacte.
- Établissez un calendrier approximatif (max. 1/2 page A4, avec tous les blocs de travail et étapes importants).
- Envoyez le formulaire de demande avec toutes les pièces jointes à recharge@suisseenergie.ch.
- La demande doit être complète et inclure les annexes, en français, en allemand ou en italien.
- Il n'existe aucun droit à une aide.

Vue d'ensemble des documents et justificatifs nécessaires

- Formulaire de demande signé de la subvention « Expertise en infrastructure de recharge »
- Formulaire Excel pour la saisie des coûts du projet et du financement
- Calendrier du projet

Critères de prise en compte

SuisseEnergie est responsable de l'évaluation et de la sélection des projets. Un jury spécialisé, composé de personnes internes et externes, est mis en place à cet effet.

Les critères de prise en compte sont les suivants :

- **Développement des connaissances** : le projet apporte une contribution essentielle au développement des connaissances dans la planification, la mise en œuvre et l'exploitation de l'infrastructure de recharge en Suisse.
- **Pertinence** : le projet aborde au moins un champ d'action, supprime au moins un obstacle pertinent à l'échelle de la branche et s'inscrit dans l'un des cinq besoins de recharge de SuisseEnergie.
- **Impact et portée** : le projet présente une chaîne d'impact cohérente. Quel groupe cible est visé et dans quel ordre de grandeur ? Quelles décisions ou étapes de mise en œuvre cet outil entraîne-t-il, et quelle contribution apporte-t-il au développement d'une infrastructure de recharge conviviale et adaptée au réseau ? Les données doivent être accompagnées d'indicateurs vérifiables (p. ex. nombre d'organisations atteintes, participantes et participants à la formation, utilisations de l'outil, reprise par les multiplicateurs). Le concept de transmission des connaissances et de communication est concret et adapté aux groupes cibles.
- **Transposabilité** : large utilisation et transposabilité, les résultats sont utilisables et peuvent être reproduits par de nombreux acteurs.
- **Neutralité et indépendance** : l'outil est conçu indépendamment des fabricants, des produits et des prestataires et permet aux utilisatrices et utilisateurs de prendre en toute indépendance des décisions basées sur des critères. Les liens d'intérêts des personnes requérantes sont divulgués et efficacement pris en compte dans la conception du projet.
- **Faisabilité et clarté** : la demande est structurée de manière rigoureuse et mentionne les risques et les mesures. Il est clairement défini qui assurera la gestion, la mise à jour et l'accessibilité de l'outil après la fin du projet.

Limitation de l'adjudication

Dans le cadre du présent appel d'offres, une requérante peut être retenue comme bénéficiaire de la subvention pour deux projets au maximum. Une participation supplémentaire à d'autres projets en tant que partenaire d'un consortium de projet reste possible.

6. Calendrier

Publication du programme de soutien	Septembre 2026
Début des soumissions	À partir du 1 ^{er} octobre 2026, dépôt des demandes en continu
Décisions de subventionnement	Toujours au plus tard 2 mois après le dépôt de la demande

7. Informations complémentaires et contact

Pour toute question concernant le programme de soutien, veuillez-vous adresser à recharge@suisseenergie.ch. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme SuisseEnergie sur www.suisseenergie.ch/infrastructure-de-recharge/.

SuisseEnergie, Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen
Adresse postale CH-3003 Berne
Ligne d'information : 0848 444 444
suisseenergie.ch